

211C0969

FR0000038945-OP026-ES03

17 juin 2011

- Dépôt d'un projet d'offre publique d'échange simplifiée visant les titres de la société.
- Reprise de la cotation des titres de la société.

OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL

(Euronext Paris)

- 1 - Le 17 juin 2011, à 9 heures 10, CM-CIC Securities, agissant pour le compte de la société anonyme Eurazeo, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'échange simplifiée visant les actions et les bons de souscription d'actions (« BSA¹ ») de la société OFI PRIVATE EQUITY CAPITAL (ci-après dénommée « OFI PEC ») en application des articles 234-2 et 233-1 2° du règlement général.

Aux termes d'un protocole d'accord conclu, le 21 avril 2011 entre Eurazeo d'une part, et OFI PEC, OFI Private Equity, OFI PE Commandité, OFI Asset Management, Monsieur Olivier Millet, Finoleam, Macif Mutavie, Mutuelle d'Assurance des Instituteurs de France (« MAIF »), Filia MAIF, l'Union Mutualiste Retraite (« UMR »), la Mutuelle Assurance des Travailleurs Mutualistes (« Matmut ») et l'Assurance Mutuelle des Fonctionnaires d'autre part, Eurazeo a reçu en apport, directement et indirectement, le 16 juin 2011, (i) 7 943 938 actions OFI PEC (ii) 4 042 056 BSA 1 OFI PEC et (iii) 11 228 916 BSA 2 OFI PEC, conformément aux termes et conditions d'un traité d'apport en nature en date du 9 mai 2011².

Les apports susmentionnés ont été rémunérés par l'émission d'actions nouvelles Eurazeo aux conditions suivantes : (i) 10 actions Eurazeo pour 54 actions OFI PEC (ex-dividende OFI PEC) apportées et (ii) 1 action Eurazeo pour 110 BSA.

A l'issue de ces opérations, Eurazeo détient, directement et indirectement, (i) 7 943 938 actions OFI PEC représentant autant de droits de vote, soit 75,32% du capital et des droits de vote de cette société³ (ii) 4 042 056 BSA 1 OFI PEC représentant 65,76% des BSA 1 en circulation et (iii) 11 228 916 BSA 2 OFI PEC représentant 85,19% des BSA 2 en circulation.

¹ Le prospectus relatif notamment (i) à une émission de bons de souscription d'action attribués gratuitement aux actionnaires de la société OFI PEC (autrement dénommés « BSA 1 ») et (ii) à l'émission d'actions nouvelles assorties de bons de souscription d'actions (autrement dénommés « BSA 2 ») a été visé par l'Autorité des marchés financiers, le 14 juin 2010, sous le n°10-179. Il est précisé que les BSA 1 et les BSA 2 possèdent les mêmes caractéristiques et peuvent de ce fait également être dénommés, sans distinction, « BSA ». En particulier, 5 BSA OFI PEC donnent droit de souscrire à 1,05 action OFI PEC moyennant un prix de souscription de 11 € par action (les BSA sont exerçables du 13 juillet 2010 au 12 juillet 2013 inclus).

² Suite à la réalisation de cet apport, Eurazeo détient, directement, l'intégralité du capital de la société OFI Private Equity qui est le gérant de la société OFI PEC et la société de gestion des fonds communs de placement à risques FCPR OFI PEC 1 et FCPR OFI PEC 2. Eurazeo détient en outre, directement et indirectement, l'intégralité du capital de la société OFI PE Commandité (l'associé commandité de la société OFI PEC), qui elle-même détient 4 575 actions OFI PEC, 2 670 BSA 1 OFI PEC et 5 715 BSA 2 OFI PEC.

³ Sur la base d'un capital composé de 10 546 645 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

L'initiateur s'engage irrévocablement à acquérir la totalité des titres OFI PEC non détenus par lui directement et indirectement, soit (i) 2 454 657 actions OFI PEC représentant 23,27% du capital et des droits de vote de la société⁴, (ii) 2 104 766 BSA 1 OFI PEC représentant 34,24% des BSA 1 en circulation, et (iii) 1 951 953 BSA 2 OFI PEC représentant 14,81% des BSA 2 en circulation aux conditions suivantes :

- **remise, pour 54 actions OFI PEC présentées, de 10 actions Eurazeo à émettre⁵.**
- **remise, pour 110 BSA OFI PEC présentés, de 1 action Eurazeo à émettre⁵.**

L'offre vise également les actions OFI PEC susceptibles d'être émises à raison de l'exercice des BSA non détenus par l'initiateur, soit au maximum 851 911 actions.

A l'appui du projet d'offre, le projet de note d'information de l'initiateur (article 231-18 du règlement général) et le projet de note en réponse de la société OFI PEC (article 231-19 du règlement général) ont été déposés et sont diffusés conformément aux articles 231-13, 231-16 et 231-26 du règlement général. Le projet de note en réponse de la société OFI PEC comporte le rapport du cabinet BDO, représenté par M. Michel Léger, désigné en qualité d'expert indépendant par la société OFI PEC pour se prononcer sur les conditions financières de l'offre, en application de l'article 261-1 I du règlement général.

- 2 - La cotation des titres OFI PEC sera reprise le 20 juin 2011.

Il est rappelé que les dispositions relatives aux interventions sur les titres Eurazeo et OFI PEC (articles 231-38 à 231-43 et 233-6) et celles relatives aux déclarations des opérations sur les titres Eurazeo et OFI PEC (articles 231-44 à 231-52) sont applicables.

⁴ A l'exclusion des 148 050 actions autodétenues par la société, qui ne seront pas apportées à l'offre.

⁵ Actions portant jouissance courante. L'émission des actions Eurazeo remises en contrepartie des titres OFI PEC apportés à l'offre, fera l'objet d'une décision du directoire de la société Eurazeo postérieurement à la publication de l'avis de résultat de l'offre, sur le fondement de la délégation de compétence consentie par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Eurazeo réunie le 7 mai 2010 octroyée dans sa trentième résolution. Il est précisé que l'assemblée générale de la société OFI PEC réunie le 14 juin 2011, a approuvé le versement d'un dividende de 0,50 € par action (lequel a été détaché le 16 juin 2011 et sera mis en paiement le 21 juin 2011).